

LIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022 DE LA COMMUNE DE
MAUSSANE LES ALPILLES - BUDGET GENERAL

N° 2023/03/30/ 31
 Convocation du 24 mars 2023
 Séance du 30 mars 2023 à dix-huit heures trente.
COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET GENERAL

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	13
Suffrages exprimés	15
VOTES	
Contre	3
Pour	12
Abstention	0

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Marc FUSAT, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Receveur municipal pour l'exercice 2022, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative ;

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		2 398 846,26			398 449,86	2 398 846,26
Opérations de l'exercice	3 510 886,21	4 557 319,36	1 572 474,04	2 298 948,32	5 083 360,25	6 856 267,68
<i>Part affectée à l'investissement en 2022</i>	3 510 886,21	6 956 165,62	1 970 923,90	2 298 948,32	5 481 810,11	9 255 113,94
Résultats de clôture		2 793 391,63	0,00	328 024,42	0,00	3 121 416,05
Restes à réaliser 2022		2 793 391,63	3 579 477,00	1 507 982,00	3 579 477,00	1 507 982,00
TOTAUX CUMULES	0,00	2 793 391,63	3 579 477,00	1 836 006,42	3 579 477,00	4 629 398,05
RESULTATS DEFINITIFS		2 793 391,63	1 743 470,58			1 049 921,05

2° Constate les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations : Messieurs Marc FUSAT, Alexandre WAUS, Henri REYNOUD, Patrick LAFITTE, Laurent JUGLARET, Sébastien THOMAS et Alain CHAIX (proc à M-P CALLET), et Mesdames Christine GOURILLON (proc à M FUSAT), Dominique STEKELOROM, Bernadette SAMUEL, Fabienne CITI, Murielle GARZINO, Emilie GERMAIN, Marie-Pierre CALLET et Lucie BABIN.

AR Prefecture

013-211300587-202303
 Reçu le 14/04/2023



Signature

la secrétaire
B SAMUEL

Transmis à la sous-Préfecture d'Arles, le : *14/04/23*

introduction sur le site internet de la commune le : 14/04/23